

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 11 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le 11 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard GIARD, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	5 janvier 2016
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 12 janvier 2016

**Etaient présents** : Anne-France NAUDIN, Corinne TOULME, Stéphane CLEMENT, Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Hervé MICHET de la BAUME, Yann COCHENNEC, Thomas PERRARD, Hugues BANNET, Camille LE FLOCH et Jean Joseph LE PAN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Véronique BERTHO ayant remis pouvoir à Bernard GIARD

**Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir** : Cécile GUILLOTTE, Bernadette FLAMENT, Pierrick THOMAS

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD

\*\*\*\*\*

**1 - CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN ET D'AUTRES COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER**

Le Code des Marchés Publics en son article 8 permet la constitution de groupements de commandes entre collectivités territoriales. Ce groupement est momentané et est formé pour un objet déterminé.

La formation d'un groupement de commandes est validée par la signature d'une convention qui précise les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordinateur par les membres du groupement.

Une commission d'appel d'offres spécifique est désignée pour le groupement (ouverture des offres, attribution...). S'agissant d'un groupement constitué entre collectivités territoriales, sont membres de cette commission d'appel d'offres, un représentant de chaque membre, élu parmi les membres ayant voix délibérative ainsi qu'un suppléant.

L'avantage d'un groupement de commandes réside dans le choix d'un même opérateur économique pour réaliser les prestations du groupement d'achat.

Chaque collectivité gère son marché public et règle les travaux réalisés sur la base d'un bordereau de prix unique et commun aux autres marchés conclus sous cette forme.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé à toutes les communes de Belle-Ile-en-Mer la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux routiers sur les voies communales et les routes départementales. Le programme de chaque collectivité a été défini sur la base de ses besoins.

Aussi, Monsieur Bernard GIARD, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet de constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Locmaria, les autres communes de Belle-Ile-en-Mer et le Conseil Départemental du Morbihan pour la réalisation de ces travaux, d'autoriser Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention constitutive de ce groupement et de désigner les représentants de Locmaria à la commission d'appels d'offres de ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Locmaria la convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes de Belle-Ile-en-Mer et le Conseil Départemental du Morbihan, pour la réalisation des travaux routiers programmés sur notre réseau communal ;
- désigne le représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et son suppléant.

## **2 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN ET D'AUTRES COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER**

Dans le cadre de la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental et d'autres communes de Belle-Ile-en-Mer pour la réalisation de travaux de voirie sur le réseau communal, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Madame Véronique BERTHO, Maire, membre titulaire,
- Monsieur Dominique ROUSSELOT, Adjoint délégué aux Travaux, membre suppléant,

Représentants de la Commission d'Appel d'Offres pour la commune de Locmaria.

## **3 - INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 13**

Monsieur l'Adjoint expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

**85. Décision du 05.01.2016**

Remplacement radiateurs mairie

EURL LHERMITE Pascal

Montant : 513.91 euros TTC

**86. Décision du 05.01.2016**

Remise en état électricité archives-grenier

EURL LHERMITE Pascal

Montant : 725.16 euros TTC

**4 - Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière : Information n° 4**

Monsieur l'Adjoint expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 11 du 23 avril 2014,  
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière,

**Décision du 05.01.2016**

Emplacement 1018 – Durée 30 ans

Montant : 150.00 euros TTC

**5 – Divers**

**Subventions aux associations** : Il est rappelé que les demandes de subvention doivent être adressées en mairie au plus tard le 31 janvier 2016.

**Recensement de la population**. L'INSEE a adressé fin décembre aux services de la mairie le chiffre de la population légale au 01.01.2016, celui-ci est de 872 habitants. (En 2014, elle était de 856 habitants).

**Collecte Banque Alimentaire**. La Banque Alimentaire du Morbihan a adressé un courrier de remerciements aux bénévoles qui ont participé à la collecte alimentaire qui s'est déroulée en novembre 2015. 167 tonnes ont ainsi pu être collectées en 2015 contre 162 tonnes en 2014.

**Animaux échoués**. Il est rappelé qu'il est impératif de prévenir les gardes littoraux lorsque qu'un animal est découvert vivant ou non sur une plage ou à la côte. L'animal ne doit être ni approché ni touché. Numéro à contacter 06.70.11.99.94 ou 06.73.21.46.53.

